



Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.

Présentation de l'étude sur les écarts salariaux 2023 d'Unia lors de l'action publique **« Tout devient plus cher : nous tournons la roue de l'infortune ! »**

Berne, 30 août 2023

Discours de Vania Alleva
Présidente du syndicat Unia

L'étude sur les écarts salariaux montre quelles grandes entreprises suisses s'illustrent par leur injustice salariale de manière particulièrement éhontée. Les salaires indécents de plusieurs millions sur les étages à moquette et les milliards de dividendes qui augmentent allègrement pour les actionnaires sont un côté de la médaille.

De l'autre côté, il y a celles et ceux qui doivent payer pour ces excès. Ce sont les simples employé-e-s. Dans les entreprises étudiées, les salaires les plus bas sont en baisse, malgré des augmentations de bénéfices de rêve. Dans quatre des cinq entreprises étudiées, ils se situent en dessous de 4102 francs, qui est le seuil « officiel » qui qualifie un salaire bas. Après correction de l'inflation, il est en dessous du niveau de l'année 2017 !

Les baisses de salaire ont été particulièrement importantes ces deux dernières années. Seules les grandes entreprises horlogères ont compensé le renchérissement, grâce aux dispositions des CCT qui les y obligent. Les autres grandes entreprises ont pénalisé les travailleuses et travailleurs qui se trouvent en bas de l'échelle avec des réductions de salaire brutales.

L'augmentation de cette injustice salariale dans les grandes entreprises est révoltante. Pourquoi ces entreprises n'utilisent-elles pas une petite partie de leurs milliards de bénéfices pour verser des salaires au moins à peu près décents, au-dessus du seuil des bas salaires ? Il n'y a tout simplement aucune justification acceptable à cela.

Mais l'injustice salariale ne s'arrête pas aux grandes entreprises. Après une décennie et demie d'instabilité économique, la crise s'aggrave aussi en Suisse. Les salaires réels ont baissé en moyenne de près de trois pour cent en 2021 et 2022. Cette tendance à la baisse se poursuivra cette année et début 2024, notamment en raison de l'envolée des coûts des primes d'assurance maladie, de l'électricité, et désormais des loyers. Une nouvelle perte de salaire réel menace, pour la troisième année consécutive.

Les travailleuses et les travailleurs des branches à bas salaires sont les plus touchés. Les 10 pourcent de salaires les plus bas ont en effet massivement baissé au cours des sept dernières années. Ceux des autres ont également évolué en grande partie à la baisse. Il n'y a que les 10 pourcent de salaires les plus élevés qui ont augmenté. C'est particulièrement le cas pour les plus hauts revenus. Les inégalités sociales augmentent rapidement en Suisse !

Jusqu'en 2014, grâce aux CCT et à l'initiative pour un salaire minimum, nous avons réussi à faire en sorte de préserver les bas salaires. Ce n'est plus le cas. Les femmes sont particulièrement touchées. Une sur quatre touche moins de 4 500 francs par mois pour un emploi à temps plein (avec 13 mois de salaire). Même un diplôme professionnel ne garantit plus un bon salaire. Un-e employé-e sur quatre ayant terminé son apprentissage gagne moins de 5 000 francs par mois. Cela alimente la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dont on se plaint souvent.

Cela ne peut pas continuer ainsi !

La deuxième grande grève des femmes en quatre ans et dernièrement nos succès dans l'introduction de salaires minimums cantonaux et communaux à Zurich et à Winterthur ont clairement montré que la société reconnaît l'importance de salaires minimums qui garantissent les besoins de base. Maintenant que nous avons suffisamment de vent dans le dos, voici ce que nous revendiquons :

- Personne ne doit avoir un salaire inférieur à 4 500 francs. C'est le montant de référence pour la politique salariale des syndicats.
- 4 000 francs (x13) sont désormais le minimum absolu à appliquer immédiatement et sans exception !
- Au moins 5 000 francs pour les professionnel-le-s avec apprentissage.
- Là où il n'y a pas de CCT avec des salaires minimums obligatoires, par exemple dans le commerce de détail et les soins de longue durée, il faut les introduire d'urgence.
- Les salaires minimums ne sont qu'une base. Pour la grande majorité des travailleurs et travailleuses, il s'agit maintenant de compenser les pertes considérables de salaires réels de ces dernières années.

Les employeurs doivent enfin comprendre que le temps des mauvaises excuses est révolu. La compensation du renchérissement manquée depuis 2021, la hausse des prix de cette année, la productivité du travail qui a augmenté : tout cela représente facilement 5 pourcent. Les salaires doivent augmenter, et massivement ! Les travailleurs et les travailleuses le méritent depuis longtemps.

C'est pourquoi nous, les syndicats, nous appelons à une grande manifestation pour le pouvoir d'achat le 16 septembre à Berne, qui soit un signal pour des augmentations générales de salaire, de bonnes conventions collectives de travail et des salaires minimums décents.